

DÉLIBÉRATION n° 2022/094

L'an deux mille vingt-deux et le 28 juin 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

En vertu de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses propositions de vigilance sanitaire, le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Françoise PIQUE à Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBE à Bernard PLANO, Jean-Claude SUBIAS à Gisèle ROUILLON, Jean-Marc BABOU à Patrice ABADIE, Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO, Ingrid ROUZEAUD à Stéphanie LAGLEIZE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA à Stéphanie NOGUES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Maurine FOSSAT et Rony BARTHE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et cadre de vie - Demande de subventions pour la démolition des anciens abattoirs rachetés à Renault

La commune de Lannemezan souhaite mener à bien un projet d'aménagements paysagers à caractère naturel au niveau du rond-point de Renault.

Il s'agirait ici de matérialiser un maillage piétonnier afin de raccorder la rue du 8 mai, le boulevard De Gaulle et la route de Toulouse ; avec dans un premier temps la démolition de l'ensemble immobilier des ex-abattoirs et dans un second temps la réalisation, en régie, d'un espace paysager avec des arbres, plantes et autres végétaux.

L'objectif sera de revitaliser cet espace en végétalisant la plateforme tout en étant vigilant par rapport à la Baïse, présente sur cette parcelle. Ce projet fait partie d'un schéma global cohérent en termes de mobilité douce notamment et est envisagé pour cette année 2022. Les travaux pourraient démarrer d'ici l'été.

Le plan de financement de ce projet sera le suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Diagnostic amiante avant démolition	1 325	CD65 – AAP CU (37,5%)	49 596,19
Démolition	100 493,50	Région (25%)	33 064,12
Aménagements paysagers	30 438	Autofinancement (37,5%)	49 596,19
Total	132 256,50	Total	132 256,50

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

- De solliciter le Conseil Départemental au titre de l'appel à projets Communes Urbaines selon le plan de financement présenté
- De solliciter le Conseil Régional au titre du dispositif de requalification des espaces publics selon le plan de financement présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces demandes de subvention

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 04 juillet 2022